

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 7 mars 2022 à 19 heures, le tout en conformité avec l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stéphanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;  
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;  
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;  
 Despina Sourias, conseillère du district de Loyola;  
 Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;  
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;  
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;  
 Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;  
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;  
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;  
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

---

## **RÉSOLUTION CA22 170031**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa  
 appuyé par Sonny Moroz

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2022 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce avec les modifications suivantes :

Déplacer la présentation des points 60.02 et 65.01 prévus à l'ordre du jour après le point 10.04.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**RÉSOLUTION CA22 170032****APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Magda Popeanu  
appuyé par Despina Sourias

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce du 7 février 2022 à 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

Gracia Kasoki Katahwa	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CA en présentiel en avril 2022 - questions du public en mode hybride</li> <li>• Invasion en Ukraine</li> <li>• Journée internationale des droits des femmes</li> <li>• Semaine de relâche : activités dans l'arrondissement</li> <li>• Rencontre avec les organismes de l'arrondissement</li> <li>• Règlement pour les Sociétés de développement commercial</li> <li>• Décisions du conseil municipal : bonification de la brigade propreté et certification pour les propriétaires responsables</li> </ul>
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ski de fond et patin dans l'arrondissement</li> <li>• Disco-patin à la patinoire Bleu Blanc Bouge (parc Confédération)</li> <li>• Activités culturelles et communautaires</li> <li>• Prix de reconnaissance Envision pour le nouvel édifice Vendôme</li> <li>• Fin des travaux d'accessibilité universelle à la station Villa-Maria</li> <li>• Sécurisation des déplacements vélo</li> <li>• Journée internationale des droits des femmes : souligne le travail de Mme Claire Morissette</li> <li>• Décès de M. Robert Silverman</li> <li>• Fête de la Saint-Patrick</li> <li>• Fête de Pourim</li> <li>• Fête de Norouz</li> </ul>
Stéphanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée internationale des droits des femmes</li> <li>• 2e anniversaire de la pandémie</li> <li>• Guerre en Ukraine</li> <li>• Activités de sensibilisation à la collecte de résidus alimentaires</li> <li>• Subvention pour les produits d'hygiène féminin durable et couches lavables</li> <li>• Activités organisées par Jeunesse au Soleil</li> </ul>
Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 201e anniversaire de l'indépendance de la Grèce (25 mars)</li> <li>• Communauté orthodoxe - Grand Carême</li> <li>• Fête de Norouz</li> <li>• Journée contre l'intimidation soulignée au conseil municipal</li> <li>• Augmentation des sommes remises à l'arrondissement pour la prévention contre la violence</li> <li>• Forum montréalais contre la violence armée pour les jeunes</li> <li>• Rapport du Conseil jeunesse</li> <li>• Journée internationale des droits des femmes</li> <li>• Souligne le travail de Sandra et Audrey du Centre Walkley</li> <li>• Webinaire sur les impôts organisé par le Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce</li> </ul>
Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation citoyenne au CA</li> <li>• 3 mars : journée de la libération de la Bulgarie</li> <li>• 6 mars : journée d'indépendance du Ghana</li> <li>• 8 mars : Journée internationale des droits des femmes</li> <li>• 25 mars : journée d'indépendance de la Grèce</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 26 mars : journée d'indépendance du Bangladesh</li> <li>• Aménagement du parc Elie-Wiesel</li> <li>• Agriculture urbaine sur l'ancien terrain de l'Hippodrome</li> <li>• 2 ans de pandémie</li> <li>• Stress vécu par les commerces</li> <li>• Motion au point 65.01</li> <li>• 7e anniversaire du décès de Boris Nemtsov</li> <li>• Invasion en Ukraine</li> <li>• Anniversaire de son frère Mickey</li> </ul>
Magda Popeanu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lundi Pur - début du grand carême</li> <li>• Point de collecte des masques jetables</li> <li>• Calendrier culturel en ligne</li> <li>• Démolition et reconstruction de l'école Félix-Leclerc et plantation de 60 nouveaux arbres</li> <li>• Nid-de-poule : signalement au 311</li> <li>• Journée internationale des droits des femmes : la dédie à Mme Pierrette Trudel</li> <li>• Fête de Norouz</li> <li>• Journée d'indépendance de la Grèce</li> </ul>

---

### RÉSOLUTION CA22 170033

#### DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 - CONSEIL JEUNESSE DE CDN-NDG

Madame Gracia Kasoki Katahwa dépose le rapport d'activités 2021 du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Monsieur Giani Santana, vice-président du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, présente le rapport.

---

Un débat s'engage.

---

60.02 1228159004

---

### RÉSOLUTION CA22 170034

#### MOTION - PROBLÉMATIQUE DE LA VIOLENCE

ATTENDU QUE le 18 octobre 2021, Jannai Dopwell-Bailey, un jeune âgé de 16 ans, a été poignardé à Montréal suite à une altercation à la sortie de l'école au coin des avenues Victoria et Van Horne;

ATTENDU QUE la communauté de Côtes-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, et de tout Montréal, a fait preuve d'une grande solidarité envers la famille et les ami-e-s du jeune Jannai à l'automne 2021 suite à cette odieuse tragédie;

ATTENDU QUE la violence subie et commise par les jeunes est un fléau social dont la lutte nécessite l'intervention de tous les acteurs de la société;

ATTENDU QUE l'impact de la pandémie a démontré l'importance à accorder à l'accompagnement psycho-social;



ATTENDU QUE la couverture et l'attention envers cette tragédie illustre le racisme systémique, qui se manifeste sur plusieurs formes et contribue à maintenir un système d'inégalités qui privilégie et opprime différents groupes selon leur race;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, la famille Dopwell-Bailey ne parvient pas à avoir le soutien psychosocial auquel elle a droit de la part de l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC);

ATTENDU QU'il est important de réaffirmer le soutien du conseil d'arrondissement à la famille Dopwell-Bailey dans cette épreuve.

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa  
Sonny Moroz  
appuyé par Peter McQueen  
Magda Popeanu  
Despina Sourias  
Stéphanie Valenzuela

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce :

- Reconnaisse l'importance de la problématique de la violence subie et commise par les jeunes et son impact sur toute la communauté;
- Reconnaisse que le deuil vécu par la famille Dopwell-Bailey est difficile surtout lorsque ce dernier se fait publiquement;
- Presse l'IVAC à offrir les services psychosociaux auxquels la famille a besoin et auxquels celle-ci a droit;
- S'engage à mettre en place une stratégie concertée avec le milieu pour prévenir la violence commise et subie par les jeunes.

---

Un débat s'engage.

---

#### AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Sonny Moroz  
appuyé par Stephanie Valenzuela

D'ajouter le paragraphe suivant après le troisième attendu:

« ATTENDU QUE nous soutenons activement les organisations locales qui promeuvent le soutien communautaire et les programmes de leadership dans la communauté qui est le plus impactée par cette odieuse tragédie; »

---

Un débat s'engage.

---

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1224570002

---



## PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
• Gale Pettus	Pistes cyclables protégées
• Alex Montagano	Emprunts par l'arrondissement
• Rachel Michie	Piste cyclable - rue de Terrebonne
• Neal Mukherjee	Emprunts par l'arrondissement
• Suzanne Boutin	Mesures mises en place pour la protection de l'environnement
• Asher Fortier	Limite de vitesse - avenue de Kensington
• Marilyn Golden	Déneigement et déglçage
• Joel Coppeters	Camps de jour et sécurité alimentaire
• Katherine Bonter	Registre pour un règlement d'emprunt
• Adam Wertheimer	Plan de déplacement
• Cristelle Pomerleau	Parc adjacent au YMCA
• Norman Sabin	Voie réservée au virage à gauche sur la rue Sherbrooke Ouest
• Sonya Konzak	Sécurité des cycliste et piscine Notre-Dame-de-Grâce
• Simon Paquette	Accessibilité universelle
• Kirsten Reis	Logement - mixité
• Francine Lavazelli	Gestion des déchets
• Nathalie Johnson	CCU - 3856, avenue Oxford
• Jo-Anne Wemmers	Budget de l'arrondissement

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

\* en annexe au présent procès-verbal, la liste complète des questions des citoyens.

Madame la mairesse suspend la séance pour une pause de 7 minutes. La séance reprend à 21 h 20.

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

• Sonny Moroz	<p>En lien avec l'annonce de l'ajout prochain de caméra de surveillance au parc Nelson-Mandela, souligne que les élus n'avaient pas été avisés et souhaite connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'il y a eu des consultations;</li> <li>• les détails concernant le traitement des informations concernant qu'une grande proportion des utilisateurs sont des personnes mineures;</li> <li>• leur emplacement;</li> <li>• le justificatif ayant mené à cette décision.</li> </ul>
---------------	---



---

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

---

**RÉSOLUTION CA22 170035****ADHÉSION - MOUVEMENT VÉLOSYPATHIQUE**

ATTENDU QUE le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à adopter un mode de vie actif;

ATTENDU QUE le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour diminuer la dépendance à la voiture et réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité;

ATTENDU QUE la certification « Mouvement vélosympathique » est une valeur ajoutée pour un arrondissement au même titre que les certifications telles que Municipalité amie des enfants et Municipalité amie des aînés;

ATTENDU QUE Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au « Mouvement vélosympathique »;

ATTENDU QUE le programme de certification « Mouvement vélosympathique » permet de mettre en valeur les réalisations de l'arrondissement tout en lui permettant de faire le bilan de ses acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer;

Il est proposé par Peter McQueen  
appuyé par Sonny Moroz

D'ADHÉRER au processus de certification du « Mouvement vélosympathique » mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec;

D'AUTORISER le dépôt de la demande de certification au nom de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1225284003

---

**RÉSOLUTION CA22 170036****DÉPÔT D'AVIS ET MANDAT À LA DAUSE - PROJET DE RÈGLEMENT - SOUS-SECTEUR CROWLEY/DÉCARIE**

Madame Gracia Kasoki Katahwa dépose l'avis du comité Jacques-Viger (C20-CDNNDG-02), ainsi que les orientations préliminaires d'aménagement pour le sous-



secteur Crowley/Décarie du secteur de planification détaillée Saint-Jacques-Upper Lachine.

Il est proposé par Magda Popeanu  
appuyé par Despina Sourias

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'élaborer, en concertation avec le milieu, un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et le règlement d'urbanisme de l'arrondissement pour le sous-secteur Crowley/Décarie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.02 1226290002

---

### **RÉSOLUTION CA22 170037**

#### **TRANSFERT DE FINANCEMENT - PROGRAMME DE RÉFECTION ET DE VERDISSEMENT DES PARCS LOCAUX**

Il est proposé par Sonny Moroz  
appuyé par Stéphanie Valenzuela

D'autoriser le transfert du financement au Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL), en lien avec le contrat de services professionnels accordé à Affleck de la Riva Architectes S.E.N.C., pour le projet d'aménagement du nouveau par Elie Wiesel, aux prix et conditions de sa soumission, et de retourner la somme totale aux revenus reportés de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement;

D'autoriser le transfert d'une dépense à cette fin de 310 432,50 \$, incluant toutes les taxes ;

D'autoriser le transfert d'une dépense additionnelle de 46 564,88 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget de contingences;

D'autoriser le transfert d'une dépense additionnelle de 46 564,88 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser le transfert d'une dépense totale de 403 562,25 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1214921002

---

### **RÉSOLUTION CA22 170038**

#### **CONTRAT - LES EXCAVATIONS SUPER INC. - CONSTRUCTION DU PARC ELIE-WIESEL**



Il est proposé par Sonny Moroz  
appuyé par Stéphanie Valenzuela

D'accorder, à Les Excavations Super Inc., le contrat d'exécution des travaux de construction pour le projet d'aménagement du parc Elie Wiesel, aux prix et conditions de sa soumission;

D'autoriser une dépense à cette fin de 2 804 802,71 \$, incluant toutes les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 140 240,14 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 84 144,08 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 3 029 186,93 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.02 1224921001

---

### **RÉSOLUTION CA22 170039**

#### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - PATROUILLE VERTE 2022**

Il est proposé par Stéphanie Valenzuela  
appuyé par Despina Sourias

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 6 400 \$ au Regroupement des éco-quartiers pour la Patrouille verte 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.03 1225284002

---

### **RÉSOLUTION CA22 170040**

#### **CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 7 ORGANISMES**

Il est proposé par Stéphanie Valenzuela  
appuyé par Peter McQueen



D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 5 550 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
<p><b>NDG Community Council</b></p> <p>5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce, suite 204, Montréal, Québec H4A 1N1</p> <p><i>A/S Julie Cormier, Coordonnatrice clinique de taxes</i></p>	<p>Pour offrir le service de clinique de taxes aux citoyens vulnérables, ayant un faible revenu, les personnes âgées de l'arrondissement qui aura lieu entre février et mars 2022.</p>	<p><b>Total: 450 \$</b></p> <p>Gracia Kasoki Katahwa: 100 \$ Peter McQueen: 250 \$ Despina Sourias: 100 \$</p>
<p><b>Comité Jeunesse N.D.G. - Walkley Community Center</b></p> <p>6650 Chemin de la Côte-Saint Luc Montréal, QC H4V 1G8 (514) 872-1391</p> <p><i>A/S Sandra Serrano, Coordonnatrice</i></p>	<p>Montant donné à l'organisme pour réaliser la 2e édition du programme pilote de basketball. Le but commun et d'engager plusieurs citoyens de différents milieux et d'unir la communauté ans l'encouragement du sports et loisirs au sein de l'arrondissement.</p>	<p><b>Total: 600 \$</b></p> <p>Gracia Kasoki Katahwa: 250 \$ Despina Sourias: 250 \$ Peter McQueen: 100 \$</p>
<p><b>Black Community Resource Centre</b></p> <p>6767 Chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 497 Montréal, Québec, H3S 2T6</p> <p><i>A/S Yvonne Sam, Présidente du comité des droits et libertés du Black Community Resource Centre</i></p>	<p>La demande financière sera pour financer la publicité, les dépliants, le conférencier pour la présentation du film Zoom et une discussion intitulée Slavery by another name pendant le mois de l'histoire des Noirs.</p>	<p><b>Total: 1 000 \$</b></p> <p>Gracia Kasoki Katahwa: 250 \$ Magda Popeanu: 250 \$ Sonny Moroz: 250 \$ Stephanie Valenzuela: 250 \$</p>
<p><b>L'association de la Communauté Noire de Côte-des-Neiges</b></p> <p>6585 Côte-des-Neiges, Montréal, QC, H3S 2A5</p> <p><i>A/S Renate Betts, Directrice générale</i></p>	<p>La demande de financement est demandée afin de financer un événement inclusif qui vise les jeunes adolescents de l'arrondissement.</p>	<p><b>Total: 1 000 \$</b></p> <p>Gracia Kasoki Katahwa: 250 \$ Magda Popeanu: 250 \$ Sonny Moroz: 250 \$ Stephanie Valenzuela: 250 \$</p>
<p><b>L'association Jamaïcaine de Montréal inc.</b></p> <p>4065 Jean-Talon Ouest, Montréal, Québec, H4P 1W6</p> <p><i>A/S Sharon Nelson, 1ere Vice-Présidente</i></p>	<p>Les fonds demandés sont pour financer un évènement qui inclura des artistes montréalais locaux, des panélistes, des poètes, des chanteurs. L'évènement se tiendra durant la célébration du mois des Noirs, mais qui est aussi le mois du Reggae pour les Jamaïcains.</p>	<p><b>Total: 1 000 \$</b></p> <p>Gracia Kasoki Katahwa: 250 \$ Magda Popeanu: 250 \$ Sonny Moroz: 250 \$ Stephanie Valenzuela: 250 \$</p>



<p><b>African Canadian Development and Prevention Network(ACDPN)</b></p> <p>6585, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3S 2A5</p> <p><i>A/S Tania Callender, Directrice exécutive</i></p>	<p>Les fonds demandés seront utilisés pour éduquer les citoyens sur l'histoire du mois des Noirs. Les fonds serviront à organiser un événement afin de rencontrer un auteur qui lira son nouveau livre aux invités. Chaque invité pourra repartir avec un sac qui inclut un livre autographié de l'auteur. Une période de question est prévue avec l'auteur pour que les citoyens posent des questions sur le thème et un jeu en ligne pour revoir l'information apprise.</p>	<p><b>Total: 1 000 \$</b></p> <p>Gracia Kasoki Katahwa: 250 \$ Magda Popeanu: 250 \$ Sonny Moroz: 250 \$ Stephanie Valenzuela: 250 \$</p>
<p><b>La Ligue des Noirs du Québec</b></p> <p>5201 Boul. Décarie Montréal, Qc H3W 3C2</p> <p><i>A/S Max Stanley Bazin, Président</i></p>	<p>Les fonds demandés seront utilisés pour une présentation du film Zoom et une discussion intitulée "La Lutte toujours "pendant le mois de l'histoire des Noirs. Les fonds seront utilisés pour la publicité, la préparation de dépliants, etc., le conférencier.</p>	<p><b>Total: 500 \$</b></p> <p>Sonny Moroz: 250 \$ Stephanie Valenzuela: 250 \$</p>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1227616002

## RÉSOLUTION CA22 170041

### CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE DE CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Sonny Moroz  
appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une contribution financière de 19 800 \$, incluant les taxes si applicables, à la Société environnementale de Côte-des-Neiges pour la reconduction du Programme de subvention de couches lavables et produits d'hygiène menstruelle durables, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022;

D'approuver le projet de convention à cette fin.

Un débat s'engage.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1225284001

---

**RÉSOLUTION CA22 170042**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE DE CÔTE-DES-NEIGES**

Il est proposé par Sonny Moroz  
appuyé par Stéphanie Valenzuela

D'accorder une contribution financière de 35 000 \$, incluant les taxes si applicables, à la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) pour la réalisation d'un projet temporaire d'agriculture urbaine sur le site de l'ancien Hippodrome, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023;

D'approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1226290005

---

**RÉSOLUTION CA22 170043**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - PRÉVENTION CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**

Il est proposé par Despina Sourias  
appuyé par Stéphanie Valenzuela

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 255 959,91 \$, toutes taxes comprises si applicables, pour l'année 2022, à l'organisme ci-après désigné, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget de l'arrondissement;

D'approuver la signature de la convention avec l'organisme Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.07 1228159002

**RÉSOLUTION CA22 170044****CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AVEC CONVENTIONS - 2 ORGANISMES**

Il est proposé par Despina Sourias  
appuyé par Magda Popeanu

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 90 000 \$, toutes taxes comprises si applicables, pour l'année 2022, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes;

D'approuver la signature de la convention avec l'organisme Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour la somme de 69 183\$, toutes taxes comprises si applicables;

D'approuver la signature de la convention avec l'organisme Jeunesse Loyola pour la somme de 20 817\$, toutes taxes comprises si applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1228159003

**RÉSOLUTION CA22 170045****CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AVEC CONVENTIONS - 10 ORGANISMES - PROGRAMME - CAMPS DE JOUR**

Il est proposé par Despina Sourias  
appuyé par Sonny Moroz

D'accorder une contribution financière de 40 904 \$ (toutes taxes incluses si applicables), à l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Programme - Camp de jour », pour la période du 5 avril 2022 au 30 septembre 2023 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière de 51 130 \$ (toutes taxes incluses si applicables), au Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Programme - Camp de jour », pour la période du 5 avril 2022 au 30 septembre 2023 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière de 40 904 \$ (toutes taxes incluses si applicables), au Centre communautaire Mountain Sights pour la réalisation du projet « Programme - Camp de jour », pour la période du 5 avril 2022 au 30 septembre 2023 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière de 40 904 \$ (toutes taxes incluses si applicables), à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce (camp de jour Walkley) pour la réalisation du projet « Programme - Camp de jour », pour la période du 5 avril 2022 au 30 septembre 2023 et approuver le projet de convention à cette fin;



D'accorder une contribution financière de 28 164 \$ (toutes taxes incluses si applicables), à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce (camp de jour Saint-Raymond) pour la réalisation du projet « Programme - Camp de jour », pour la période du 5 avril 2022 au 30 septembre 2023 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière de 38 732 \$ (toutes taxes incluses si applicables), à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce (camp de jour NDG) pour la réalisation du projet « Programme - Camp de jour », pour la période du 5 avril 2022 au 30 septembre 2023 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière de 51 130 \$ (toutes taxes incluses si applicables), à Loisirs soleil inc. pour la réalisation du projet « Programme - Camp de jour », pour la période du 5 avril 2022 au 30 septembre 2023 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière de 21 036 \$ (toutes taxes incluses si applicables), à Loisirs sportifs Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet « Programme - Camp de jour », pour la période du 5 avril 2022 au 30 septembre 2023 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière de 40 904 \$ (toutes taxes incluses si applicables), à Westhaven Elmhurst Community Recreation Association pour la réalisation du projet « Programme - Camp de jour », pour la période du 5 avril 2022 au 30 septembre 2023 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'accorder une contribution financière de 24 168 \$ (toutes taxes incluses si applicables), à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce (camp de jour Patricia) pour la réalisation du projet « Programme - Camp de jour », pour la période du 5 avril 2022 au 30 septembre 2023 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1227397002

---

## RÉSOLUTION CA22 17 0046

### CONTRAT - SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE DE CÔTE-DES-NEIGE

Il est proposé par Peter McQueen  
appuyé par Despina Sourias

D'accorder un contrat de gré à gré et approuver un projet de convention par laquelle la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) s'engage à fournir à l'arrondissement les services requis pour les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) dans le cadre de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf (9) logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le district de NDG, pour un montant de 105 649,38 \$ incluant les taxes, pour la période du



9 mars au 31 décembre 2022, et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention.;

D'autoriser une dépense à cette fin de 105 649,38. \$, incluant les taxes;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20.10 1228268001

---

## **RÉSOLUTION CA22 170047**

### **LISTE DES INTERSECTIONS - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT**

Il est proposé par Stéphanie Valenzuela  
appuyé par Despina Sourias

D'approuver, dans le cadre du « Programmes de mesures d'apaisement de la circulation », la liste des intersections visées par les travaux de réaménagements géométriques en 2022 pour les contrats Saillies-1-2022 et Saillies-2-2022 (saillies, fosses de plantation, élargissements de trottoirs et feux de circulation) sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

30.01 1228241002

---

## **RÉSOLUTION CA22 170048**

### **OFFRE AU CONSEIL MUNICIPAL - REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICE D'EAU EN PLOMB**

Il est proposé par Peter McQueen  
appuyé par Despina Sourias

D'offrir au conseil municipal la prise en charge par l'arrondissement de la coordination et la réalisation de travaux de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb sur le réseau administratif artériel de la Ville ainsi que sur les terrains privés des réseaux local et artériel, en vertu du Règlement 20-030, dans le cadre des contrats de Saillies-1-2022 et Saillies-2-2022 sur les diverses intersections de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

30.02 1228241001



---

**RÉSOLUTION CA22 170049****ANNULATION - PARTAGE SURPLUS - REDDITION DE COMPTES 2020**

Il est proposé par Magda Popeanu  
appuyé par Despina Sourias

D'annuler le partage du surplus réalisé dans le cadre de la reddition de comptes 2020 pour la charge interunités d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1216954003

---

**RÉSOLUTION CA22 170050****ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MARS 2022**

Il est proposé par Peter McQueen  
appuyé par Stéphanie Valenzuela

D'autoriser l'occupation du domaine public en respectant les directives de la Direction régionale de la santé publique ainsi que selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 mars 2022 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances OCA22 17003, OCA22 17004 et OCA22 17005, autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues, le tout conditionnellement aux règles édictées par les arrêtés ministériels pour la tenue d'événements en présentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1228942003

---

**RÉSOLUTION CA22 170051****ORDONNANCE - LE DÉPÔT ALIMENTAIRE NDG - UTILISATION DU CENTRE LE MANOIR**

Il est proposé par Despina Sourias  
appuyé par Magda Popeanu

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les tarifs* (RCA21 17358), l'ordonnance OCA22 17006 permettant l'utilisation à titre gratuit par Le Dépôt alimentaire NDG du Centre Le Manoir du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 juin 2022 inclusivement, pour une valeur estimée de 33 315,08 \$ toutes taxes incluses.

---

Un débat s'engage.

---



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1224670001

---

**RÉSOLUTION CA22 170052**

**ADOPTION - RÈGLEMENT RCA22 17360**

ATTENDU QUE le règlement intitulé « *Règlement sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* » a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 07 février 2022, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Peter McQueen  
appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumis le Règlement RCA22 17360 intitulé « *Règlement sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* »

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1229223001

---

**RÉSOLUTION CA22 170053**

**PIIA - 6235, AVENUE DE DARLINGTON**

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 16 février 2022, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et des projets particuliers PP-93 et PP-107;

Il est proposé par Stéphanie Valenzuela  
appuyé par Magda Popeanu

D'approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce*(01-276) et des projets particuliers PP-93 et PP-107, l'installation de deux enseignes visant à identifier l'immeuble (nom d'immeuble) et une autre sur socle pour l'immeuble situé au 6235, avenue de Darlington tel que présentés sur les plans P-1 à P-10 réalisés par Nova Art Design, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux



entreprises, le 21 février 2022, joints en annexe - dossier relatif à la demande de permis 3003092166.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1226290008

---

## RÉSOLUTION CA22 170054

### PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-132

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, le 16 février 2022, d'accorder la demande en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017);

Il est proposé par Magda Popeanu  
appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 4775, avenue Roslyn, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017);

De mandater la secrétaire d'arrondissement, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021, pour remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et en fixer les modalités.

## CHAPITRE I

### TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété situé au 4775, avenue Roslyn et correspondant au lot 2 651 529 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint à son annexe A.

## CHAPITRE II

### AUTORISATION

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'implantation d'un bâtiment unifamilial de 2 étages est autorisée conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 45.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

## CHAPITRE III



## CONDITIONS GÉNÉRALES

4. Les marges minimales doivent correspondre à celles identifiées sur le plan intitulé « Plan de localisation » joint en annexe B à la présente résolution.

Malgré l'alinéa précédent l'implantation d'un mur d'un bâtiment peut varier de plus ou moins 15 cm.

---

### ANNEXE A

Territoire d'application

### ANNEXE B

Intitulée "Plan de localisation"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1226290009

---

## RÉSOLUTION CA22 170055

### PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-133

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, le 16 février 2022, d'accorder la demande en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017);

Il est proposé par Magda Popeanu  
appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la démolition du pavillon construit en 1952 de l'école Félix-Leclerc et la construction du nouveau pavillon en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017);

De mandater la secrétaire d'arrondissement, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, pour remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et en fixer les modalités.

## CHAPITRE I

### TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 6055, avenue de Darlington et correspondant au lot 2 173 272 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » de l'annexe A de la présente résolution.

## CHAPITRE II

### AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du pavillon construit en 1952 de l'école Félix-Leclerc et située au 6055, avenue de Darlington, la transformation du pavillon 2018 (agrandissement), ainsi que



l'aménagement des cours sont autorisés conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

**3.** Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger au Règlement régissant la démolition des immeubles (RCA02 17009), au Règlement sur les clôtures et les haies (R.R.V.M. c.C-5) et aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

1. À l'article 40 du règlement d'urbanisme 01-276 afin de permettre un taux d'implantation minimum d'environ 29%;
2. aux sous-sections 1 et 2 de la section I (Alignement de construction) du Chapitre VI du Titre II du règlement d'urbanisme 01-276 afin de déroger à l'alignement prescrit et de permettre l'implantation de l'agrandissement dans l'axe de la diagonale nord-sud du bâtiment existant;
3. à l'article 573.5 du règlement d'urbanisme 01-276 afin de permettre l'aménagement de la voie d'accès au stationnement qui n'est pas perpendiculaire à la rue;
4. à la ligne 2 et 4 du tableau de l'article 340 du règlement d'urbanisme 01-276 afin de permettre l'aménagement de modules de jeux, d'aires récréatives et de pergola dans les cours avant.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

## **SECTION I DÉMOLITION**

**4.** La demande de certificat d'autorisation de démolir doit être accompagnée des documents suivants :

1. Un plan de protection des arbres sur le domaine public et privé. Ce plan doit être réalisé par un professionnel compétent en la matière;
2. un plan de réutilisation ou recyclage des matériaux de démolition;
3. un plan de conservation et d'entreposage temporaire des mosaïques en terrazzo;
4. un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier comprenant, entre autres, les impacts reliés aux bruits, à la poussière et à la circulation des camions.

## **SOUS SECTION II PROTECTIONS DES ARBRES**

**5.** Un rapport relatif à la protection des arbres, réalisé par un professionnel et illustrant les mesures de protection des arbres pendant les travaux de démolition et de transformation (agrandissement, doit accompagner la demande visée à l'article 5. Ce rapport doit notamment comprendre :

1. Toutes les explications démontrant les mesures de protection proposées pour chacun des arbres situés à moins de 10 m des travaux projetés, tant sur le domaine public que privé;
2. en plus des normes du Bureau de normalisation du Québec, prévoir une distance minimale de protection d'au moins 2 m pour chacun de ces arbres.

## **SECTION III CONDITIONS RELATIVES À LA TRANSFORMATION**



6. Un plan sur la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage et compostage) doit accompagner la demande de permis de transformation (agrandissement) visant la construction du nouveau pavillon.

7. L'aménagement paysager du site doit être réalisé et complété au plus tard dans les 36 mois suivant la délivrance d'un permis de transformation (agrandissement) visant la construction du nouveau pavillon.

#### **SECTION IV**

##### **CONDITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURES**

8. L'aménagement paysager doit respecter les niveaux naturels du sol

9. Au moins 50 % de la superficie du terrain doit être plantée d'éléments végétaux en pleine terre tels que plantes couvre-sol, arbustes ou arbres avant la fin de la période de validité du permis de construction.

10. Une portion du toit du nouveau pavillon doit être recouvert d'un substrat de croissance et végétalisé sur une superficie minimale de 210 m<sup>2</sup>;

11. Un minimum de 60 nouveaux arbres doit être planté sur le site. La plantation d'arbres doit être effectuée dans les 48 mois suivant l'abattage d'un arbre. Au total un minimum de 77 arbres doit être maintenu en bon état en tout temps sur le site.

#### **SECTION V**

##### **CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN**

12. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant un changement d'implantation ou de volume, en plus des critères prévus à la présente résolution, les travaux doivent être approuvés conformément aux critères énoncés à l'article 668 et au titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

#### **SOUS SECTION I**

##### **ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT**

13. L'objectif est de favoriser une construction d'architecture contemporaine qui réinterprète les concepts d'origine et qui tient compte des caractéristiques particulières du terrain, de son milieu d'insertion et de sa situation dans un secteur à valeur intéressante et doit respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Plans, élévations et perspectives », joints en annexe B à la présente résolution.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

1. L'implantation du bâtiment et l'alignement de construction doivent reprendre le caractère général de l'implantation et de l'alignement de construction proposé au plan intitulé "Plan, élévations et perspectives" de l'annexe B en pièce jointe de la présente résolution;
2. les reculs de la construction doivent permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site, notamment des aires et des modules de jeux ainsi que la plantation d'arbres à grand déploiement tel que proposé au plan intitulé "Plans, élévations et perspectives";



3. le concept et l'apparence architecturale de la construction doivent reprendre le caractère général et l'expression architecturale des élévations et perspectives proposées aux plans intitulés "Plans, élévations et perspectives" de l'annexe B en pièce jointe de la présente résolution;
4. la conception du projet doit prévoir des espaces fonctionnels, lumineux, adaptés à l'enfant et perméables avec les aménagements extérieurs.

---

**Annexe A**

Territoire d'application

**Annexe B**

Plans illustrant l'implantation, les élévations, les perspectives et l'aménagement paysager du projet de remplacement (plans réalisés par Lapointe Magné et associés, GBI experts-conseils et NIPpaysage).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1216290040

---

**RÉSOLUTION CA22 170056****DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - JANVIER 2022**

Madame Gracia Kasoki Katahwa dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous les fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour le mois de janvier 2022.

60.01 1227479002

---

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 52.



---

Gracia Kasoki Katahwa  
La mairesse d'arrondissement

---

Geneviève Reeves  
La secrétaire d'arrondissement

---

Les résolutions CA22 170031 à CA22 170056 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

ANNEXE : Liste complète des citoyens inscrits et leurs questions



## CA du 7 mars 2022 - Questions du public

	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
1	Gale	Pettus		Biking for all ages and abilities in NDG	<p>Hello,</p> <p>Firstly, I'd like to thank you for your commitment to NDG and the security and well being of the community.</p> <p>As you are certainly aware, NDG is a terrifying place to bike, but biking could greatly improve the lives of students and people who can't afford cars.</p> <p>Will the arrondissement be making investments to create protected bike lanes that all people of all ages and abilities this year (2022)? Will the installations be accessible 12 months a year ?</p> <p>Thanks in advance :)</p>
2	Alex	Montagano	Team/Equipe CDN-NDG	Center City Taxes, Borough Taxes and borough loans	<p>Question to borough Mayor. Since being recently elected, you voted in favour of the 2022 borough budget, you also voted in favour of increasing borough taxes that now represent 8.9% of our city taxes. Lastly, you voted in favour to both By-law RCA22 17359 &amp; BY-LAW RCA21 17357 for BOROUGH LOANS, that totaled \$14,376,000 dollars. As you know, the borough of CDN-NDG receives the smallest per capita operational budget and investment budget (PDI) in the city. Why did you not disclose during the election that you were going to finance services, maintenance of infrastructure by borough loans and raising borough taxes? Peter McQueen stated in an email that the loans were to finance the PDI, This is the first time that I have heard that the the PDI is financed by borough loans which the borough services informed us in a recent letter that "shall be a burden on all ratepayers of the Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce borough." What is the current total debt of the borough?</p>

3	Rachel	Michie	Association des Piétons et Cyclistes de NDG	Piste Cyclable Rue Terrebonne	Étant donné que le Comité Mobilité Terrebonne a demandé qu'une étude de circulation soit faite pour évaluer les impacts d'un sens unique sur Terrebonne, nous aimerions savoir si le nécessaire a été fait pour que cette étude ait bel et bien lieu en 2022.
4	Neal	Mukherjee		Governance	1) What tools (Derivatives, SWAPS,...) does the Borough use or intend to use to reduce the risks involved in contracting a loan?  2) Who are the people and departments, within the Borough, City and outside the City of Montreal that are consulted and are involved in in the process of obtaining loans?
5	Suzanne	Boutin		Mesures mise en place pour la protection de l'environnement	Bonsoir à nos élu(e)s. La crise climatique est à notre porte comme indiqué encore récemment par le GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat). Quand il y a crise, il doit y avoir INTERVENTION.  Q. 1: Je veux savoir quelles sont les initiatives prises au cours de CE DERNIER MOIS par le conseil d'arrondissement, tout parti confondu, pour contrer la crise climatique ?  Q. 2: L'arrondissement CDN-NDG, plus peuplé que plusieurs villes au Québec, relâche, entre autres, une bonne quantité de déchets toxiques dans l'air, sur terre et les eaux. Le conseil d'arrondissement doit agir de manière déterminée et avancer des solutions à ces défis (exemple: remplacer dans CDN-NDG les pétroplastiques par les végéplastiques). Je demande, s.v.p, que les élus présentent LORS DE CHAQUE conseil d'arrondissement, l'état de la situation et les avancées réalisées dans CDN-NDG pour diminuer notre participation au changement climatique global. Est-ce trop demander? Merci.
6	Asher	Fortier		Road speed limit	Kensington street for av Godfrey to ave NDG has no sidewalks. I fear for my family's safety. Could the speed limit be reduced to 20km from 30?

7	Marilyn	Golden		Snow, ice cleaning	<p>I came to the Van Horne shopping centre on Wednesday, Feb. 23, 2022. I came to shop for kosher foods at the IGA and to have a cup of coffee with my son who lives on Westbury and Cote St.Catherine. I travel by Transport Adapte as I have a walker. The taxi parked near the IGA. There was a big mound of snow so the taxi driver took out the walker and put it on the sidewalk. I have a foot that is paralyzed and he then, with the help of my son helped me to climb over the snow bank. I know that the shopping centres have private snow clearing contracts but I was wondering how the borough council will respond to the needs of its citizens. The mall is used by many elderly people using canes and walkers. There are may young parents with strollers. There are people using shopping trolleys. My son told me that Westbury was not properly cleared or salted. Tell me why I should come shopping or visiting again. BTW, I came because I didn't want my son, who is diabetic, using public transit.</p>
8	Joel	Coppieters	Église Presbytérienne Cote des Neiges	Item 20.09 - Camps de jour et sécurité alimentaire	<p>Beaucoup d'enfants dans CDN-NDG dépendent des déjeuners/diners subventionnés offerts à l'école durant l'année scolaire, mais ont souvent faim durant l'été. Les camps de jour peuvent être une partie importante de la solution. La Table ronde contre la pauvreté avait recommandé qu'on demande aux organismes qui bénéficie de l'usage des installations de la ville, et/ou d'un subside de l'arrondissement, d'inclure dans leur programme/budget une collation ou un repas santé pour chaque enfant qui participent. Notons que plusieurs OSBL de notre quartier qui luttent contre la faim sont disponible pour aider avec du matériel et de l'expertise. Je note dans les documents décisionnels incluent pour l'item 20.09 que les conventions à signer avec les organismes de camps de jour ne mentionnent pas cet élément. Est-il trop tard pour l'été 2022 de s'assurer, même de façon informelle, que chaque camps de jours s'assure d'offrir un soutien alimentaire aux participants qui pourraient en bénéficier?</p>

9	Katherine	Bonter		Opening of a Register for By-law RCA22 17359 for \$7,750,000 to carry out repair work and preventive maintenance on buildings and to purchase equipment.	A public notice was issued on February 23, 2022 by the borough of CDN-NDG for the OPENING OF A REGISTER for a \$7,750,000 loan. I have never seen this before. Why does the borough need to issue this notice for a By-law for a loan that was passed by council ? The notice states that qualified voters have no later than March 9th 2022 to submit 9473 "applications be submitted to a referendum poll..." It goes on to state that "If this number is not reached, the by-law will be deemed approved by the qualified voters." There was no mention during the recent election campaign of the borough taking loans to pay for "repair work and preventive maintenance on buildings and to purchase equipment" We already pay taxes to the city for this purpose. Does the borough Mayor agree that if 9473 applications are not received, that as the notice states, "the by-law will be deemed approved by the qualified voters."?
10	Adam	Wertheimer		Plan de Deplacements	<p>In the previous borough council meeting, our mayor mentioned the development of a "plan de déplacements". Hopefully, this will be a good opportunity to improve the way our roads are designed and how we can get around.</p> <p>From an urban planning standpoint, some of our streets need work. For example, Terrebonne is a residential street with schools, churches and homes, and is supposed to be bicycle-friendly, but is also used as a shortcut out east to the expressway. These contradictory uses contribute to a high-stress environment for all.</p> <p>My question is: What will be included in the plan, how will it be created (will it include consultations, or will it be an internal document), when it is planned for, and how can we get involved?</p>
11	Cristelle	Pomerleau		Parc du Y : où en êtes-vous suite à la consultation de juin 2021	<p>Quel est l'aménagement prévu du parc du Y (ceinturé par les Avenues de Hampton et Royal ainsi que par la rue de Terrebonne et l'Avenue de Monkland).</p> <p>Nous avons été consulté en juin 2021 et nous voulons savoir ce qui est prévu pour le printemps-été 2022 et le futur. Mes 3 enfants et moi avons hâte de savoir. Merci.</p> <p>site de la consultation: <a href="https://montreal.ca/articles/un-nouveau-parc-pres-de-chez-vous-15149">https://montreal.ca/articles/un-nouveau-parc-pres-de-chez-vous-15149</a></p>

12	Norman	Sabin		March 7 - Sherbrooke needs left turn lanes.	<p>Good day,</p> <p>Spring is coming, as is line painting season.</p> <p>Sherbrooke St. between Cavendish and Marcil is a 4 lane road, 2 lanes each direction, with a painted center median. Each direction has one thru lane, and one lane for parking or bus lane. Before 2015, this roadway was 6 lanes, no median, no bus lane.</p> <p>When a driver on Sherbrooke wants to make a left turn, he cannot wait in the median, and blocks all the vehicles behind. This stops traffic flow, and increases GHG emissions.</p> <p>As was done for Cavendish between Monkland and Chester in Fall 2021, why not paint left turn lanes into the Sherbrooke median? The Cavendish left turn lanes seem to work well, and proven safe.</p> <p>Left turn lanes on Sherbrooke is a win for traffic flow and a win for the environment. Does anyone see a downside?</p> <p>Thanks.</p> <p>Norman Sabin NDG</p>
13	Sonya	Konzak	Association des piétons et cyclistes de NDG	Cycling security / Decarie pool	<p>Avec le retour au bureau anticipé au cours des prochaines semaines, il risque d'y avoir une hausse soudaine de trafic de vélos et de voitures. Quand seriez-vous capable de repeindre les piste cyclables existantes et réinstaller les bollards? Et quand allez-vous présenter votre plan pour des nouvelles pistes cyclables dans le quartier? Il y a un énorme besoin.</p> <p>Last year many residents were disappointed that the Decarie pool was closed all summer. As you're aware, this is the only pool in eastern NDG and the nearest other community pool is over 2km away. I noticed that the current schedule only goes to may 1st 2022. Can you please keep this pool open in the summer, as you do with other community pools in different parts</p>

					on NDG.
14	Simon	Paquette	Association des piétons et cyclistes de NDG (APC-NDG)	Accessibilité universelle	<p>Bonjour,</p> <p>Quelle est votre stratégie pour rendre les commerces accessibles aux personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement? Une subvention aux commerces existe-t-elle comme dans d'autres arrondissements et sinon, serait-il possible d'en implanter une? J'aimerais connaître plus globalement votre plan concret pour l'accessibilité universelle dans les prochaines années. Je suis certain que vous conviendriez que c'est très important et qu'il faut agir.</p> <p>Merci beaucoup.</p>
15	Kirsten	Reis	Please Select	Housing	How will the city ensure new and retrofitted/renovated housing projects are mixed-income in proportions that reflect the neighbourhood?
16	FRANCINE	LAVAZELLI		GESTION DES ORDURES	<p>Quel est le règlement concernant la gestion des ordures, et l'endroit où les bacs doivent être remisés une fois que les ordures ont été ramassées, 1)en face de chez moi, au 3885 Édouard-Montpetit les bacs restent à l'avant alors que partout dans le voisinage les bacs sont placés à l'arrière de la propriété ou sur le côté afin de ne pas être vus remplis ou débordants tout au long de la semaine c'est très désagréable à regarder, et, dans mon opinion ne devrait pas être dans un entourage résidentiel, manque de civisme ou "je m'en foutisme"?</p> <p>2) Édifice à bureaux, coin Côte-des-Neiges et Édouard-Montpetit, les gros bacs à ordures traînent sur le terrain , il y a un problème de collecte, car les bacs débordent à la semaine</p>

					longue même les fins de semaine, risque d'infestation avec les beaux jours qui s'en viennent. Par le passé, ce coin fut bien géré, mais ça ne l'est plus. Il faudrait voir à corriger cette situation, cet endroit est géré par une compagnie, il n'y a pas d'excuses.
17	Nathalie	Johnson	N/A	CCU	<p>Comment l'arrondissement peut-il autoriser l'octroi d'un permis de construction qui déroge complètement avec le cadre bâti environnant pour le 3856 Oxford ? Quels sont les critères utilisés par le CCU? De nombreux voisins et résidents de NDG sont choqués de ce qui se passe actuellement. Que pourrait faire l'arrondissement pour éviter que cela ne se reproduise au niveau du processus du CCU?</p> <p>Veillez SVP vous référer à la décision du 14 juillet dernier rendue par le CCU. Vous serait-il possible d'imprimer la photo de l'arrière de la maison afin que les élus puissent être bien au fait du dossier auquel il est fait allusion.</p> <p>Vous remerciant à l'avance.</p>
18	Jo-Anne	Wemmers		Budget	<p>Recently, the borough authorized two large loans totalling over \$13 million for reparations to roads, sidewalks and other city property. Our borough has the lowest budget per person of any of the boroughs on the Island of Montreal and yet we pay some of the highest taxes. Why are these basic needs of the borough not covered by the budget and what will you do to change this and ensure that we get our fair share of the budget from centre city in the future?</p>
					: citoyen.ne.s souhaitant poser leur question en direct (ouverture du micro)